

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 10

Rubrik: Actuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAR MARYLOU REY

Portrait-robot d'une génération

La nouvelle génération est plus matérialiste et moins idéaliste que la précédente. C'est ce qu'avance une enquête nationale menée auprès de 2000 jeunes de 20 ans en Suisse.



Bab.ch

Si les préoccupations des jeunes n'ont pas beaucoup évolué depuis les premières enquêtes menées il y a vingt-cinq ans, quelques tendances se dessinent néanmoins.

1. L'importance accordée au travail semble diminuer. Même si les

jeunes paraissent plus matérialistes que leurs aînés, ils seraient moins sensibles au salaire qu'au climat de travail et à la possibilité de trouver un véritable intérêt personnel dans leur profession.

2. Parfois touchées par le chômage avant même de pouvoir en-

trer dans la vie active, ébranlées par les perspectives économiques incertaines, les personnes sondées se sont montrées très sensibles à la sécurité de l'emploi.

3. Plus surprenant encore : l'étude montre que malgré tous les beaux discours sur Erasmus et l'ouverture au monde, les jeunes sont finalement peu ouverts à la mobilité géographique et sont attachés à leur lieu d'origine.

4. L'orientation politique des jeunes glisse sensiblement à droite. Ces quatre dernières années cependant, la tendance a fléchi et la gauche regagne des points. A noter que l'engagement des personnes de 20 ans dans les partis reste faible.

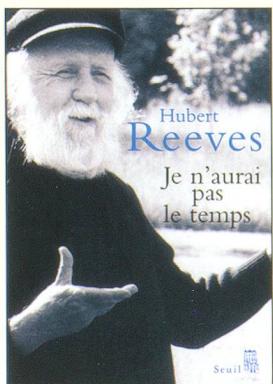
5. Contrairement à un préjugé tenace, l'importance de la famille n'a pas diminué ces dernières décennies. Au contraire, elle a augmenté. ■

Source : CH-X, Valeurs et chances de vie en mutation, sous la direction du sociologue Karl Haltiner, professeur à l'EPFZ.

Les Mémoires d'Hubert Reeves

Il est non seulement l'auteur de *Patience dans l'Azur*, un conférencier captivant, un vulgarisateur passionnant (*Astronomie*, deux CD-audio, Editions Frémeaux) et «la» conscience écologique de notre époque. Hubert Reeves est aussi d'une sincérité remarquable quand il écrit ses Mémoires. De son enfance québécoise à sa carrière internationale, le célèbre astrophysicien, 76 ans, raconte ses enthousiasmes et ses déceptions, les rencontres qui l'ont marqué et son désir, jamais assouvi, de comprendre le cosmos et la société dans laquelle nous vivons.

Je n'aurai pas le temps,
de Hubert Reeves, Seuil.



Des chiffres sexués

- Les Américains ont étudié les pratiques sexuelles des personnes entre 57 et 82 ans. Il en ressort que 68% des hommes sont sexuellement actifs, contre seulement 43% des femmes du même âge. Explication ? Les femmes auraient souvent des partenaires plus âgés.

- Selon certaines prévisions démographiques, une fille née cette année en Europe aurait une chance sur deux de fêter son centième anniversaire. Mais est-ce vraiment une bonne nouvelle tant qu'on ne sait rien de la qualité de vie de cette future centenaire ?

L'aide au suicide est légitime

Trois Suisses sur quatre estiment que l'assistance au suicide est une aide légitime en cas de détresse. Le médecin Jérôme Sobel, président romand d'Exit, commente cette évolution des mentalités. Et annonce le lancement d'une initiative.

– Ce sondage montre que l'assistance au suicide ne fait plus scandale, bien au contraire. Comment expliquez-vous ce changement ?

– Jérôme Sobel : J'y vois une véritable révolution culturelle qui priviliege la qualité de la vie plutôt que la quantité de survie. C'est aussi une reconnaissance du travail accompli par Exit pour défendre le droit à l'autodétermination de chacun sur sa vie et sur sa mort. Le public sait désormais que notre association est sérieuse et fiable. A l'opprobre et aux peurs ont succédé le soutien et le respect.

– La légitimité d'Exit fait-elle aussi son chemin chez les médecins ?

– Chaque fois que nous acceptons une demande d'assistance, nous entrons en contact avec le médecin de famille et lui demandons s'il souhaite intervenir ou s'il préfère rester à l'écart. Depuis quelques temps, plusieurs confrères ont décidé de prendre le relais et j'en suis extrêmement touché. Ils ont commandé la potion et assisté eux-mêmes leur patient, comme une dernière preuve de sympathie et de compassion à son égard. Oui, l'état d'esprit des médecins change. Ils ont d'abord été rassurés sur les aspects juridiques : parfaitement légale, l'assistance au suicide sans mobile égoïste n'est pas punissable. Ils ont aussi été rassurés par les récentes prises de position des sociétés médicales et éthiques qui ne s'opposent plus à cette pratique.

– Malgré cette évolution, certains directeurs d'EMS vous empêchent d'intervenir dans leur établissement.

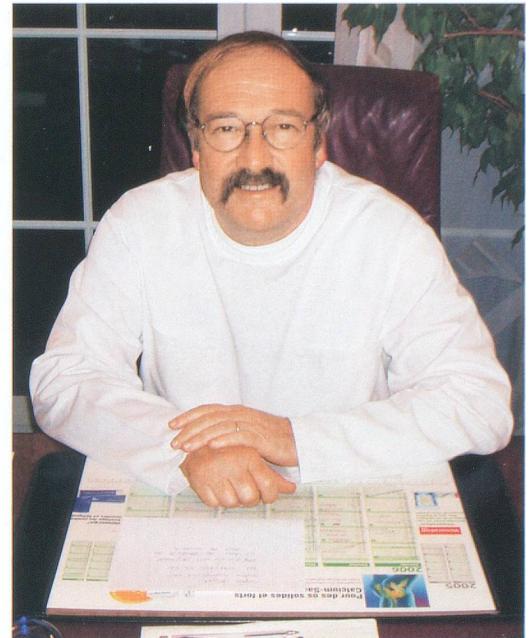
– Je dois malheureusement reconnaître que nous avons rencontré plusieurs situations dramatiques, dont celle d'un résidant avec une polyopathologie invalidante. Certains directeurs essaient de temporiser en contestant la faculté de discernement de leur hôte. Il faut alors procéder à une expertise psychiatrique qui est à son tour contestée. D'autres estiment qu'une chambre en EMS n'est pas un endroit privé et qu'il faut donc procéder à l'autodélivrance à l'extérieur de l'institution. Leur attitude entraîne parfois des mois de douleurs intolérables pour la personne concernée. Nous lançons une initiative dans le canton de Vaud pour résoudre ces difficultés.

– Une initiative pour l'assistance au suicide en EMS ?

– Nous rappelons noir sur blanc le fait que chaque être humain a le droit de décider de la manière et du moment de sa propre mort. Ce droit constitutionnel fondamental a été confirmé par le Tribunal fédéral en 2006, il est garanti par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme. Dans notre argumentaire, nous précisons que dans sa chambre d'EMS, le résidant dispose d'un lieu privé où il doit pouvoir faire valoir librement son droit et son choix.

– Pour la Suisse romande, combien de demandes d'assistance au suicide recevez-vous ?

– L'an dernier, nous avons reçu 236 demandes et nous avons apporté notre assistance pour 66 autodélivrances. Certaines deman-



Dr Jérôme Sobel, président d'Exit Suisse romande, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

des sont refusées parce qu'elles sont liées à un état émotionnel. D'autres sont des demandes anticipées : les personnes veulent obtenir la garantie que, si un jour tout va mal, nous serons là pour les assister.

– La maladie d'Alzheimer ou la démence sénile font peur. Le suicide assisté est-il possible pour ces patients ?

– La capacité de discernement est la première condition de l'aide au suicide. Dans des cas de diagnostic d'Alzheimer confirmé, des patients nous ont demandé notre assistance tant qu'ils avaient encore cette faculté. Quand la personne perd son discernement, c'est trop tard et il est impossible de la soutenir parce qu'il ne s'agirait plus d'assistance au suicide mais d'euthanasie active, ce que la loi interdit.

Propos recueillis par Marylou Rey

Sondage sur l'assistance au suicide réalisé cet été auprès de 1002 personnes par l'Institut Isopublic pour le journal alémanique *Reformiert*.